
Etai^{ent} présents : les Conseillers en exercice à l'exception de Myriam PANOU qui donne pouvoir à Marie MORGANT et Nicolas TOCQUER absent.

Secrétaire de séance : Cyril CANDAS est élu Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

PARTICIPATION au COS pour les CHEQUES VACANCES 2019

Dans le cadre des prestations sociales allouées par le COS du Pays d'Iroise en faveur des agents communaux, la participation de la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL s'élève pour l'année 2019 à 9 856.34 €.

BUDGET GENERAL DBM n° 2

La décision modificative n° 2 du budget général de la Commune constate des recettes, soit nouvelles soit supérieures à ce qui était inscrit. Elle s'équilibre à 17 300 € en section de fonctionnement et à 57 585 € en Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal adopte cette DBM n° 2 du budget général.

MODIFICATION du REGLEMENT des SERVICES PERISCOLAIRES

Le règlement des services périscolaires prévoit dans sa rubrique **Les tarifs et la facturation** « *Tout enfant présent sans être inscrit et hors circonstances exceptionnelles verra sa facturation majorée de 1,50 €.*

En l'absence de justificatif (certificat médical, attestation employeur) les inscriptions et modifications effectuées après le jeudi, pour la semaine suivante, seront majorées de 1,50 €. »

Ce point a fait l'objet d'un examen en commission enfance jeunesse qui a souhaité différencier le montant des pénalités dans ces deux cas de figure.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement de la manière suivante « *Tout enfant présent sans être inscrit et hors circonstances exceptionnelles verra sa facturation majorée de 1,50 €.*

En l'absence de justificatif (certificat médical, attestation employeur) les inscriptions et modifications effectuées après le jeudi, pour la semaine suivante seront majorées de 1,00 €. ».

Adopté par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Gilles LE BEC).

MISE à JOUR des TARIFS des SERVICES PERISCOLAIRES SUITE à MODIFICATION du REGLEMENT

Il découle de la délibération précédente une mise à jour des tarifs votés le 21 décembre 2018 pour l'année scolaire 2019/2020.

Tarifs non préinscrits : tarif de la tranche + 1.50 €.

Tarif inscription et modification effectuées postérieurement au jeudi : tarif de la tranche + 1.00 €

Adopté par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Gilles LE BEC). Ces nouvelles mesures entreront en vigueur à la rentrée des vacances de la Toussaint.

SDEF rapport d'activités 2018

Le SDEF accompagne au quotidien les collectivités dans leurs projets d'aménagement au travers de nombreux travaux d'extension, de renforcement des réseaux électriques, d'amélioration esthétique des lignes aériennes, d'éclairage public et de communication électronique.

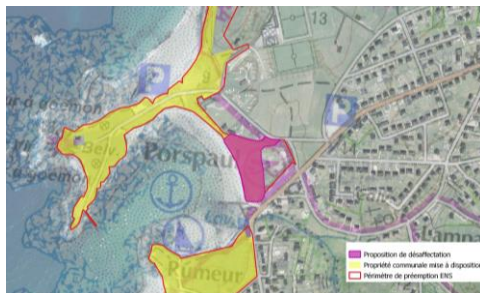
Le SDEF c'est une équipe de 49 personnes au service du territoire. Les dépenses en 2018 se sont élevées à 6 878 107.57 € en fonctionnement et 38 127 389.63 € de dépenses réelles d'investissement. Les recettes de fonctionnement ont été en 2018 de 15 791 740.47 € pour 46 223 022.02€ de recettes réelles d'investissement.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication de ce rapport d'activité.

CCPI MODIFICATION de la CONVENTION RELATIVE à la MISE à DISPOSITION de TERRAINS dans l'ESPACE NATUREL

Depuis 2003, suite au transfert de la compétence espaces naturels à l'échelon communautaire, la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL met à disposition de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise des propriétés communales.

Une partie de la dune située à Porspaul est utilisée pour permettre l'organisation du festival «les petites folies». La CCPI considère donc qu'elle n'est plus affectée à la seule gestion des espaces naturels et à leur préservation. Elle a donc demandé à ce qu'il soit procédé à la désaffectation de ce secteur dunaire pour permettre à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise de le restituer à la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL.



Par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mary KEREBEL) le Conseil Municipal approuve le projet de désaffectation.

ACCES aux MISSIONS FACULTATIVES du CDG 29 : actualisation de la convention cadre

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc. Ces évolutions rendent nécessaire une adaptation de la « convention-cadre » qui nous lie au Centre de Gestion quant à l'accès aux compétences facultatives. Accord unanime du Conseil Municipal.

ADHESION de la COMMUNE à l'ASSOCIATION des LUDOTHEQUES FRANÇAISES

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de notre Bibliothèque municipale et de sa requalification en Médiathèque en 2018 le principe de doter la nouvelle structure d'une ludothèque a été adopté. Cette structure à vocation intergénérationnelle, propose donc une offre de jeux sur place, du prêt de jeux et des animations ludiques.

A l'unanimité le Conseil décide d'adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises, pour bénéficier de ses services d'aide, de conseil et d'information. Le montant de l'adhésion est de 70 € pour l'année.

AUTORISATION de RECOURS au SERVICE CIVIQUE

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 8 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide du principe de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité et autorise le Maire à demander l'agrément.

EXAMEN de la CREATION d'une SERVITUDE de PASSAGE sur les PARCELLES AI 746 & 749

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'office notarial de Maître Olivier BOURBIGOT, Notaire à BREST, sollicite une délibération de la Commune autorisant la constitution de servitudes sur le domaine privé communal (parcelles AI 746 & 749) au bénéfice des propriétaires de la parcelle AI 1351.

Une discussion s'engage alors au sein du Conseil sur une réflexion à mener sur l'aménagement de ce secteur du centre bourg. Au regard de cet élément le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

MOTION d'OPPOSITION à la FERMETURE de la TRESORERIE de SAINT-RENAN

Par courrier reçu le 07 juin 2019, l'Administratrice générale des Finances publiques du Finistère informait les Maires du Département de la réflexion engagée par le Ministre de l'Action et des Comptes publics sur la réorganisation territoriale et la modernisation des services locaux de la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le projet fait craindre le développement des secteurs de Brest ou Landerneau, au détriment des secteurs plus ruraux.

Le Conseil Municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Didier LE GAC et Caroline RIBEZZO) s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Saint Renan.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel JOURDEN, Maire, fait un état de l'avancement du projet de création de la ZAC de Créac'h Gad. Malgré le recours au Tribunal Administratif introduit par deux habitants de la Commune NEXITY poursuit ses procédures de promesses d'achats avec les propriétaires.

Monsieur François LE BERRE, Adjoint aux travaux fait un point sur l'état d'avancement des travaux

- Les travaux d'aménagement de la rue de Saint Egarec ont commencé. Il est rappelé que pour sécuriser les déplacements et ralentir la vitesse de circulation la bande de roulement a volontairement été réduite à 4,5 mètre de large

- VIGIPOLE : Projet d'extension d'adhésion à des collectivités de Normandie et du Var se poursuit. On restera cependant toujours en Syndicat mixte avec des commissions départementales. A noter que 150 à 200 bateaux se croisent chaque jour au large de nos côtes.

- Rappel de la réunion publique qui se tiendra le 22 novembre 2019 dans le cadre du projet de Port d'Intérêt Patrimonial. Le jury de labellisation se déplacera sur site le 05 décembre 2019.

- Un nouveau modèle de toilettes publiques qui pourrait être installé à Porscave est présenté en Conseil. Le dispositif à mettre en place devra être équipé d'une pompe de relevage.

Madame Martine LAVANANT, Adjointe enfance jeunesse fait un point sur le RPAM et sur la Crèche de PLOUARZEL